Docusign Envelope ID: 89A6E692-8918-8B32-80C4-B5D065A73021

GICH

Société à responsabilité limitée au capital de 2 205 932 €

Siège social : 8 rue des Frères Hyatt, ZI Chanavon

43120 MONISTROL SUR LOIRE

794 109 918 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30-06-2026 **_____**

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 485 431,33 € de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale..... 24 271,57 €

- Aux associés à titre de dividendes ..... 38 720,00 €

- Le solde au compte « autres réserves » .....422 439,76 €

TOTAL EGAL A .....485 431,33 €

L'Assemblée générale décide également d'attribuer aux associés un dividende complémentaire de 84 280 € prélever sur le compte « *Autres Réserves* ».

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, *« En cas de distribution de sommes prélevées sur le résultat de l'exercice ou sur le compte « Report à nouveau », les sommes distribuées reviennent à l'usufruitier. En cas de distribution de réserves, les sommes distribuées reviennent au nu-propriétaire. »*.

Ainsi le montant de la distribution totale s'élève à 123 000 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 123 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

Docusign Envelope ID: 89A6E692-8918-8B32-80C4-B5D065A73021

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	180 100,00	180 100,00	0,00
N-2	180 100,00	180 100,00	0,00
N-3	150 010,00	150 010,00	0,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy CHANTEGRAILLE

Gérant

DocuSigned by:
Guy CHANTEGRAILLE
3A6AABF452D1467...

Docusign Envelope ID: F0F91EA6-DFF9-80A3-8364-11E4FBEF984E

GICH

Société à responsabilité limitée au capital de 2 205 932 €

Siège social : 8 rue des Frères Hyatt, ZI Chanavon

43120 MONISTROL SUR LOIRE

794 109 918 RCS LE PUY EN VELAY

COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monsieur Guy CHANTEGRAILLE

Gérant

DocuSigned by:
Guy CHANTEGRAILLE
3A6AABF452D1467...

Pour copie certifiée conforme
le Gérant

SARL GICH

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 316 136€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 485 431€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT :

ACTIF :

Filiales et Participations :

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Résultat de l'exercice
SC ABI IMMO	60 000,00	783 333,12	99,90	90 574,50
SAS ABI PROFILS	1 000 000,00	1 498 014,01	100,00	287 696,36

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	112	112	-
	T.V.A	190	190	-
Groupe et associés		798 459	798 459	-
TOTAUX		**798 761**	**798 761**	-
Prêts accordés en cours d'exercice		-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-		

PASSIF :

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	2 205 932	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	2 205 932	1,00

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 140	1 140	-	-
Personnel et comptes rattachés	229 343	229 343	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	127 629	127 629	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	40 164	40 164	-	-
Autres impôts et taxes	8 904	8 904	-	-
TOTAUX	**407 180**	**407 180**	-	-
Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	22 685
	Charges sociales	9 074
Autres Charges	Factures à recevoir	1 140
	Personnel	190 000
	Organismes Sociaux	96 865
	Autres charges fiscales	4 963
TOTAL		**324 727**

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SARL GICH	Néant *
Adresse de l'entreprise	8 Rue des frères Hyatt 43120 MONISTROL SUR LOIRE	

SIRET 7 9 4 1 0 9 9 1 8 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

							Exercice N clos le 2025-12-31
ACTIF				Brut 1		Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 769 940	042		1 769 940
	Total I (5)		044	1 769 940	048		1 769 940
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	798 761	074		798 761
	Valeurs mobilières de placement		080	2 620 000	082		2 620 000
	Disponibilités		084	127 434	086		127 434
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	3 546 196	098		3 546 196
	Total général (I + II)		110	5 316 136	112		5 316 136

PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 450 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	124 188
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	245 074
	Report à nouveau		134	1 604 262
	Résultat de l'exercice		136	485 431
	Subventions d'inverstissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	4 908 956
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 140
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 40 164)	172	176 697
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	229 343
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	407 180
		Total général (I + II + III)	180	5 316 136

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

2026

Designation de l'entreprise	SARL GICH	Néant ☐	Exercice N clos le
			2025-12-31

A - RESULTAT COMPTABLE — Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue *	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		dont export et livraisons intracommunautaires	217		218	810 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	1 310
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	811 310
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
	Autres charges externes	(dont crédit-bail : - mobilier		- immobilier		)	242	5 755
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243	3 350	244	8 001
	Rémunérations du personnel						250	616 195
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant			380		252	161 956
	Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)			255		254	
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	12
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	791 919
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	19 391
Produits financiers						**(III)**	280	528 868
Produits exceptionnels						**(IV)**	290	
Charges financières						**(V)**	294	
Charges exceptionnelles	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		347			**(VI)**	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						**(VII)**	306	62 828
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	485 431

B - RESULTAT FISCAL — Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2

						312	485 431	314
RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles					322		
	Impôts et taxes non déductibles					324	62 828	
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	138 632	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

DÉDUCTION	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987				342	
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181					
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont diver	Créance report en arrière du déficit			346				350	418 580
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéf. c. 1, déf. c. 2			352	268 311	354
Déficit	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356		
	Déficits antérieurs reportables				dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÉS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéf. c. 1, déf. c. 2			370	268 311	372

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant
QP frais et charges sur dividendes	20 000
Résultat 2025 SCI ABI IMMO	90 484
Plus value latente 2025	28 148

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
Dividendes	400 000
Plus value latente 2024	18 580